

# PLATEFORME

## d'Associations Parisiennes d'Habitants

(siège social : 7 Rond Point du Pont Mirabeau – 75015 Paris)

Paris, le 16 avril 2005

Monsieur Jean Pierre CAFFET  
Adjoint au Maire de Paris  
Chargé de l'Urbanisme  
Hôtel de Ville

Objet : Les Halles

Monsieur le Maire,

Au nom de la Plateforme des associations parisiennes d'habitants, je me permets de vous féliciter pour avoir organisé cette réunion à l'hôtel de Ville, le 13 avril, et l'avoir menée avec sang-froid et rigueur.

Nous avons regretté qu'un certain nombre de participants n'aient rien compris à la démocratie participative que vous cherchez à mettre en place pour donner à chacun la possibilité de s'exprimer avant que les élus ne prennent leur décision.

Vous le savez, cette participation de la population, surtout des associations qui sont souvent mieux à même qu'un particulier isolé de répondre aux problèmes qui se posent, est un de nos soucis constants. Le simple fait que vos services aient fait des propositions (que nous n'avons malheureusement reçues que le 15 avril, après la réunion, mais que nous connaissions grâce au Collectif) prouve bien que vous êtes favorable à une véritable concertation sur cet objectif : le réaménagement du quartier des halles.

Nous vous l'avons dit, et écrit, nous regrettons pour notre part que cette concertation de tous les intéressés n'ait pas été mise en place en amont du projet et que nous nous trouvions maintenant :

. D'une part devant une association et un collectif qui ont énormément travaillé sur le sujet, rassemblé beaucoup de monde et dont l'avis ne peut être ignoré

. De l'autre face à certains qui refusent le principe même de concertation, ce que nous ne pouvons accepter, puisque nous luttons depuis des années pour qu'il soit reconnu.

C'est la raison pour laquelle nous suggérons de revenir à la charte de la concertation, mise en place par le ministère de l'Environnement en 1996 (à laquelle notre Plateforme a contribué à l'époque). Si elle n'est effectivement pas opposable aux tiers, elle existe officiellement et a déjà servi de base dans d'autres cas d'aménagement urbain (Paris rive gauche par exemple). Elle peut donc fort bien être reprise dans le système que vous cherchez à mettre en place, et vraisemblablement améliorée puisque nous en avons l'expérience.

adresse : 7 Rond point du pont Mirabeau, 75015 Paris – Tel/Fax : 01 45 77 94 99

Mail : [plateforme.paris@noos.fr](mailto:plateforme.paris@noos.fr)

(adhérente au Carnacq)

C'est pourquoi l'idée du Comité de concertation, prôné par la Ville, est en soi excellente pour suivre une ou deux fois par an l'évolution du dossier en réunissant des élus, des représentants d'associations ou de conseils de quartier, d'autres personnalités peut être, mais il ne pourra qu'enregistrer le travail qui, entre temps, devrait être fait par l'aménageur, la direction de l'Urbanisme et/ou d'autres représentants de la Ville, en liaison avec le « terrain », c'est à dire les associations, les Conseils de quartier et ceux qui cherchent à donner un avis.

C'est là où un « bureau » - A Paris rive gauche il s'appelait à l'origine « des associations » mais pourrait se nommer là « de la concertation » - devrait, à notre avis devenir l'idée phare. Il doit s'agir d'abord d'un lieu où les dossiers soient consultables, où les réunions de travail puissent se tenir à une fréquence probablement assez importante, puisque, dans un premier temps, il faudra repartir de la définition des objectifs de l'opération et de ce qui a pu être fait et entériné jusqu'à ce jour. Par la suite, il faudra, comme le prévoit la charte étudiée, au fur et à mesure l'évolution des dossiers, accepter les propositions faites ou expliquer les raisons de leur refus, vérifier qu'elles ont bien été comprises.

Il faut bien entendu un permanent chargé de l'interface entre associations/Conseils de quartier et le maître d'ouvrage, la DU, les autres correspondants désignés par la Ville. Ce « chargé de mission » serait aussi responsable de la diffusion des documents et de l'organisation des réunions et autres tâches arrêtées par le « bureau » quand il sera mis en place.

Comme le prévoit la charte, les frais du local et du permanent, seraient pris en charge par le maître d'ouvrage (éventuellement la ville).

La représentation des intervenants associatifs ou de Conseils de quartier d'abord à la commission permanente, puis dans les groupes de travail (ou sous groupes), serait décidée au sein de ce « bureau », selon une procédure qu'il devra lui même arrêter.

Enfin, il nous paraît que la mise en place d'un garant, médiateur, ou toute autre appellation, indépendant aussi bien de la ville que de l'aménageur et du mouvement associatif, devrait être recherchée. Il serait élu, après avis de tous.

Voilà, Monsieur le Maire, les propositions de notre Plateforme pour faire de la concertation sur ce projet des halles un cas exemplaire. Il est vraisemblable qu'elles peuvent encore être améliorées et nous sommes, bien entendu prêts à en discuter avec vous et/ou avec la DU.

Dans un premier temps, nous suggérons que vous demandiez aux associations présentes la semaine dernière, aux Conseils de quartier et à toute personne intéressée de se réunir dans un local que vous mettriez à leur disposition pour vous proposer un document proche de celui qui a été présenté par la D.U., mais reprenant cette idée de « bureau permanent » et de groupes de travail, eux aussi permanents qui nous paraissent indispensables.

Vous renouvelant nos remerciements pour l'intérêt que vous portez à la participation de toutes les personnes de bonne volonté à cette amélioration du quartier des Halles, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à nos sentiments les plus distingués.

Jean Marin RONDEAUX  
Président

Cy Madame Catherine BARBE, Directrice de l'Urbanisme